

ENSEIGNEMENT À DISTANCE ET CONGÉ DES FÊTES

Gaspé, le 25 novembre 2020 – Le 19 novembre dernier, le gouvernement proposait un contrat moral aux québécois pour le temps des Fêtes : assouplir les règles sanitaires mais sans relancer la transmission et la contagion de la Covid-19. Pour y arriver, des ajustements doivent être apportés dans les milieux éducatifs et scolaires.

Écoles primaires

Les établissements scolaires du primaire seront fermés du 17 décembre au 3 janvier inclusivement, pour un retour en classe le 4 janvier 2021. L'enseignement continue, puisque les élèves du primaire poursuivront leurs apprentissages à distance les 17 et 18 décembre.

Écoles secondaires et centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle

Les établissements scolaires du secondaire et les centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle seront fermés du 17 décembre au 10 janvier inclusivement. Les élèves suivront un enseignement à distance également, selon le calendrier scolaire établi.

Services de garde

Les services de garde en milieu scolaire n'accueilleront que les enfants du personnel de la santé, des services sociaux et des services prioritaires. La liste des personnes admissibles sera disponible sous peu.

Congé des Fêtes

Il est à noter que les employés des bureaux du Centre de services scolaire des Chic-Chocs effectueront du télétravail les 17, 18, 21 et 22 décembre. La période de fermeture pour le congé des Fêtes est du 23 décembre 2020 au 1^{er} janvier 2021.

- 30 -

Pour information :

Marie-Noëlle Dion, conseillère en communication et attachée d'administration
Téléphone : 418 368-3499, poste 5912